

## FICHE INFORMATIONS IVG MÉDICAMENTEUSE ENTRE 14 ET 16 SA

Vous allez réaliser une interruption volontaire de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse. La présente feuille a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par l'équipe médicale afin de vous expliquer les conditions et les modalités de cet acte ainsi que les complications potentielles.

### Avant l'IVG

**Le ..... à ..... h..... Vous prendrez un comprimé de mifépristone 200 mg**

*Ce médicament bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse et favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col. Il n'y a habituellement pas de réactions importantes après la prise de ce médicament et vous pouvez mener vos activités normalement. Vous pouvez parfois saigner légèrement et présenter quelques douleurs au ventre. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre les antidouleurs prescrits. Si les saignements deviennent abondants et/ou les douleurs s'intensifient malgré la prise des antidouleurs, consultez les urgences gynécologiques.*

**Le ..... à ..... h..... Vous serez hospitalisée dans le service de .....**

### Déroulement de l'IVG

Des médicaments vous seront administrés pour évacuer la grossesse par les voies naturelles. Ils peuvent parfois engendrer de la nausée et/ou des vomissements.

Le sac amniotique sera en général rompu lors d'un examen gynécologique afin d'accélérer la procédure. Des dilatateurs placés au niveau du col de l'utérus pourront être insérés si besoin.

Des saignements, souvent plus abondants que des règles, se joignent systématiquement à l'expulsion de la grossesse. Durant cette étape, le personnel soignant sera présent à vos côtés et s'occupera d'évacuer avec discrétion le produit d'expulsion.

### Accompagnement

Vous pourrez, si vous le souhaitez, être accompagnée par une personne de votre choix.

L'équipe soignante évaluera régulièrement la bonne avancée de la procédure et prendra en charge vos éventuels symptômes inconfortables.

### La douleur

L'IVG par voie médicamenteuse se déroule habituellement sous anesthésie péridurale (APD). Vous serez en conséquence consciente et réveillée pendant toute la durée de votre IVG, mais vous ne ressentirez pas de douleur.

Vous rencontrerez le médecin anesthésiste en consultation afin de connaître vos antécédents médicaux. Si vous présentez une contre-indication à l'APD, d'autres alternatives de lutte contre la douleur vous seront proposées.

## Durée de la procédure

Elle dure généralement plusieurs heures. Si à la fin de la journée l'expulsion ne s'est pas réalisée, le médecin évaluera avec vous la situation. Une alternative chirurgicale pourrait vous être présentée.

## Surveillance post-IVG

Le plus souvent, une surveillance de quelques heures après le geste est suffisante vous permettant de sortir le jour même.

Pour votre sortie et la nuit suivant votre IVG, il faudra impérativement être accompagnée d'une personne majeure. Il est interdit de conduire soi-même un véhicule.

En cas de survenue de complications, si votre état de santé le nécessite, la sortie sera reportée au lendemain.

## Complications éventuelles

Comme toute intervention, une IVG médicamenteuse peut présenter certains risques qui sont:

- L'échec de la méthode médicamenteuse
- La rétention de fragments de la grossesse : une aspiration vous sera proposée sous anesthésie..
- L'hémorragie nécessitant parfois une transfusion sanguine en cas de risque vital
- L'infection utérine

Certaines des complications précédemment décrites peuvent dans de rares cas entraîner des difficultés pour être à nouveau enceinte. Cela reste des situations exceptionnelles.

Ces situations sont rares, cependant, dans les jours suivant l'intervention, si vous présentez :

- De la fièvre, avec une température supérieure à 38 °C
- D'importantes pertes de sang (si vous devez changer de serviette taille maxi pour les règles toutes les 30 minutes pendant 2 heures)
- De nombreuses et fortes douleurs dans le bas du ventre
- Un malaise

**Vous devez alors rapidement contacter l'établissement où a eu lieu votre IVG ou à défaut le service d'urgences le plus proche de vous, car cela peut être un signe de complication.**

**Numéros de contact en cas d'urgence :**

## Rendez-vous de contrôle post-IVG le

Ce rendez-vous est obligatoire afin de réaliser une évaluation à distance de votre état de santé post-IVG et de s'assurer de l'absence de survenue de complications.